

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1748 Société : R.A.M A72718
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : ADIOUBAN OTMAN
 Date de naissance : 19-12-47
 Adresse : 78 Rue HAJ OMAR RIFI
2eme ETAGE N°4
 Tél. 0661 950 611 Total des frais engagés : 5.000 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 02/08/2023

Nom et prénom du malade : ADIOUBAN OTMAN Age : 76

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Prothèse Dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA

Le : 25/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 00000000 35533411
D	21433552 00000000 11433553
G	
B	

[Creation, remont, adjonction]
Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

Dr.Faycal BENZERKI
Médecin Chirurgien Dentiste
Spécialiste en Implantologie
45 Avenue Mohamed V, Tétouan
Tel : 0539 71 16 88

5000,00 dhs.

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecin Chirurgien dentiste
 Diplôme docteur d'état en Médecine dentaire
 Tuniste
 D.U.implantologie chirurgicale et dentaire
 Toulouse - France
 Master Universitaire en dentisterie
 Esthétique
 (Adhesive and aesthetic dentistry)
 Université Genève - Swiss
 Certificat laser therapy in dentistry



طبيب جراحي للأسنان
 شهادة دكتور في طب الأسنان
 تونس
 شهادة جامعية في زراعة الأسنان
 تولوز - فرنسا
 ماجستير في الأسنان لل拉斯ق و الجمالي
 جنيف - سويسرا
 العلاج بالليزر في طب الأسنان

LE 22-08-2023

Patient : ADIOUBAN OTMAN

CIN B369975

MODE DE PAIEMENT: ESPECE

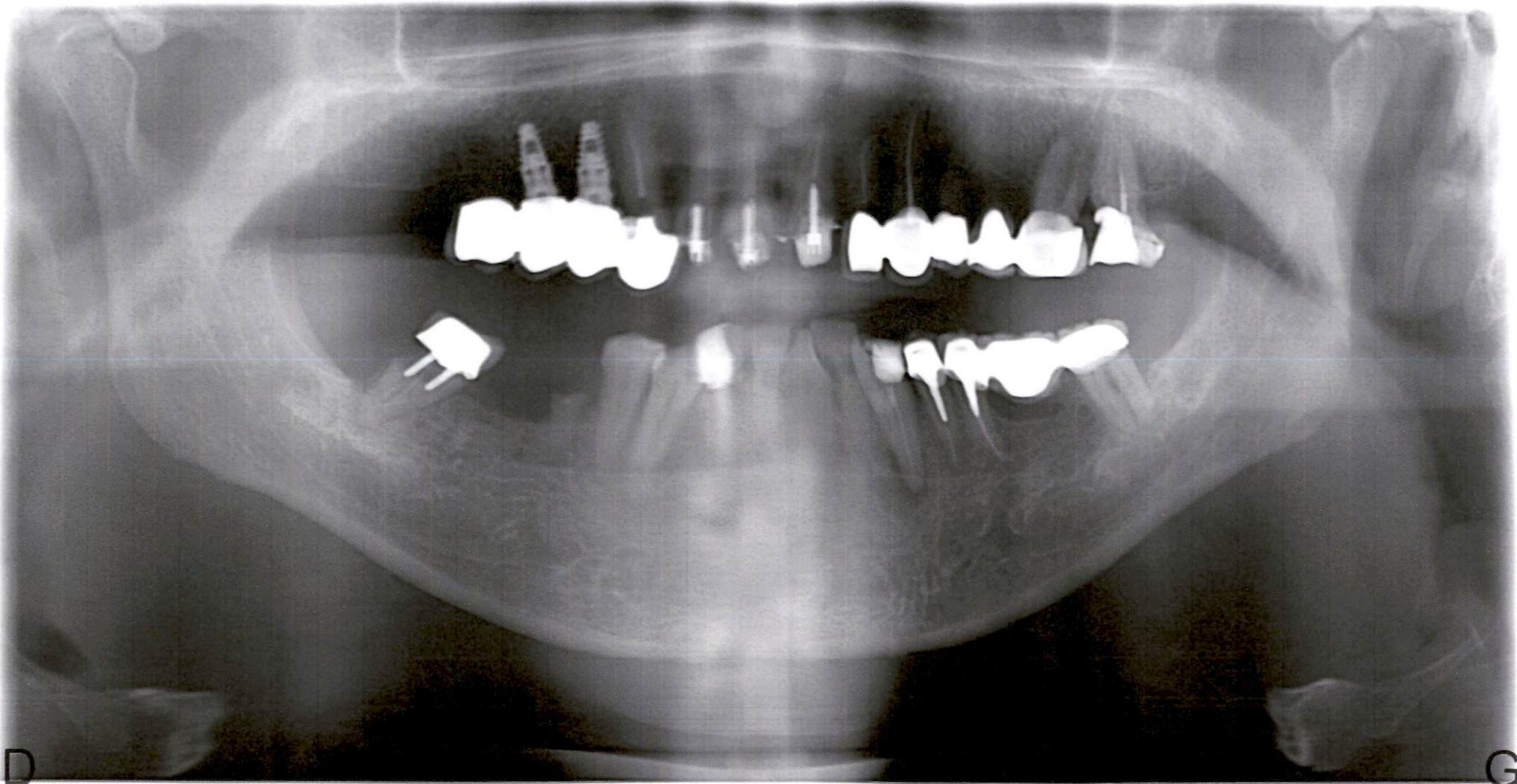
FACTURE

<u>Dent</u>	<u>Acte</u>	<u>Honoraire</u>
45-46-47	BRIDGE CERAMO ZIRCON	5000.00 DHS

Total A Encaissé **5000.00 DHS**

CINQ MILLE DIRHAMS

Dr. Faycal BENZEKRI
 Médecin Chirurgien Dentiste
 Spécialiste en Implantologie
 45, Avenue Mohamed V. Tétouan
 Tel: 0539 71 16 60



Patient: otman adiouban

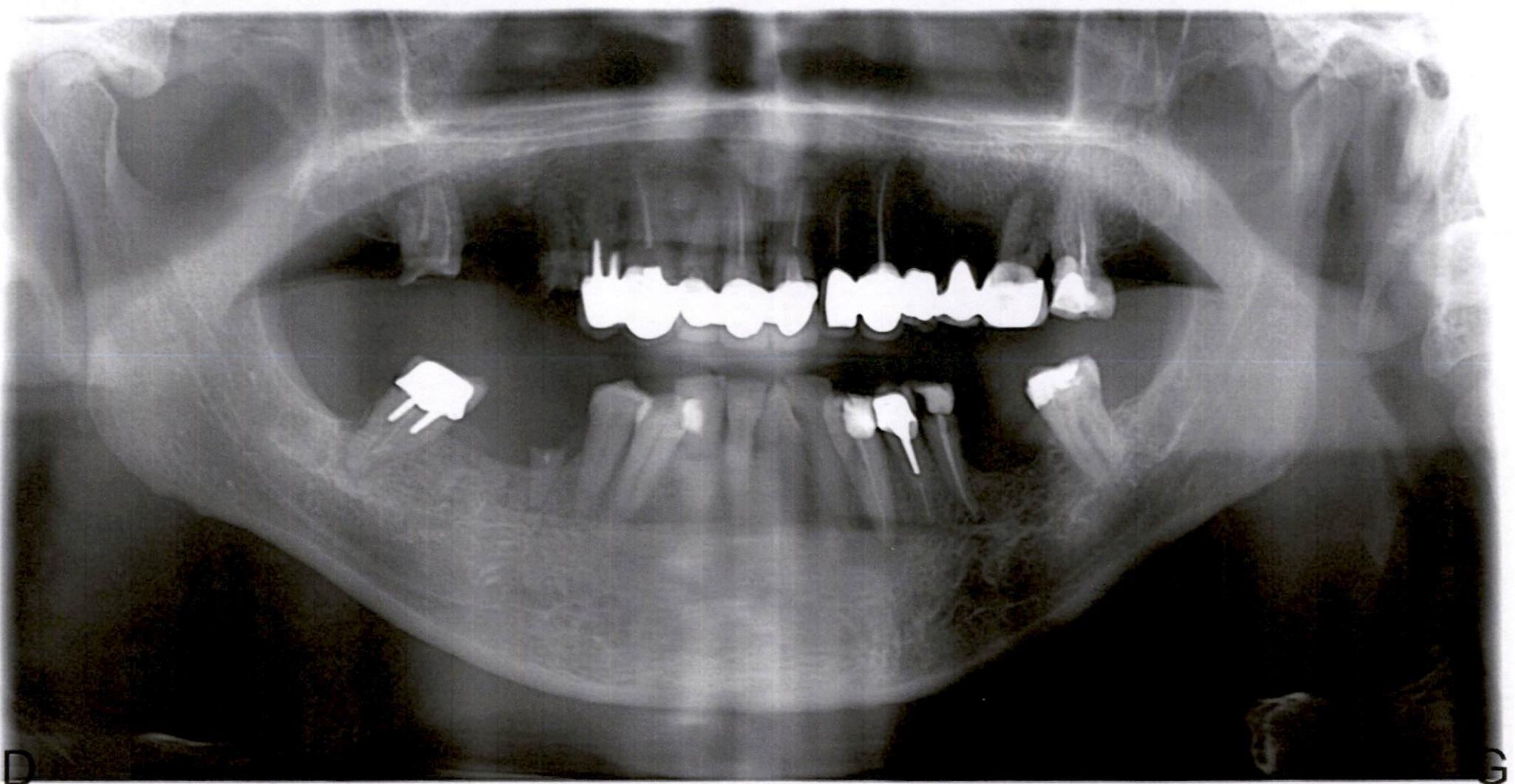
Docteur : Dr. Fayçal BENZEKRI

Commentaires:

Image : RX01

Date: 22/08/2023

Dr.Fayçal BENZEKRI
Médecin Chirurgien Dentiste
Spécialiste en Implantologie
45, Avenue Mohamed V, Tétouan
Tel 0539 71 16 60



Patient: otman adiouban

Docteur :

Dr. Fayçal BENZEKRI

Image : RX01 a55

Date: 22/08/2023

Commentaires: